

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 décembre 2018

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 décembre 2018 adressée par le Maire, Jean-Pierre ALLEMAND.

Etaient présents : Jean-Pierre ALLEMAND, Maire, Marie-France CANDORET, 2^{ème} adjointe, Denis LARDENAI, 3^{ème} adjoint, Bruno GREGOIRE, Christine JEGAT, Laure LAGARDERE, Jean-Baptiste LEMOYNE, Michel PELISSIER et Christophe PLASSARD, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Didier DELIGAND, 1^{er} adjoint, pouvoir à Marie-France CANDORET, Gérard BAUDOUIN-ROBE, Eveline MÔME-DELEVAL pouvoir à Denis LARDENAI, Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ pouvoir à Jean-Pierre ALLEMAND, Philippe SCHMIED.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Monsieur Denis LARDENAI est désigné secrétaire de séance

Le Compte-rendu de la séance du 12 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1/ Réflexion sur le transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi prévoit la possibilité, pour les communes de la COM COM, d'utiliser la minorité de blocage (25 % des communes membres représentant plus de 20 % de la population) pour reporter, jusqu'à 2026 au plus tard, le transfert de la compétence assainissement. Pour ce faire, elles devront délibérer en ce sens et en connaissance de cause avant le 1^{er} juillet 2019.

Aussi, le Bureau Communautaire a décidé de se faire accompagner par un bureau d'études afin d'apporter aux Maires des arguments ainsi qu'une aide à la décision avec l'objectif d'un report du transfert de la compétence assainissement collectif en 2026.

Ce bureau d'études effectuera une visite des ouvrages afin d'établir un état des lieux sommaires des stations d'épuration. Il rappelle que les communes ne sont pas obligées de transférer cette compétence à la COM COM.

2/ Vidéosurveillance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Adjudant VERGNE viendra en mairie le jeudi 20 décembre prochain pour une réunion d'information sur le projet de mettre en place la pose d'une ou plusieurs caméras de surveillance sur un parcours bien défini (axe Villethierry-

St Valérien par exemple). Ce système est très utile pour pister les cambrioleurs qui viennent des communes voisines.


L'Adjudant VERGNE renseignera la commune sur le montant à prévoir au budget si la commune est d'accord pour la pose de caméras. Les endroits restent à définir avec la gendarmerie.

AFFAIRES DIVERSES

- ✚ Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : Proposition d'une convention avec la Commune pour des prestations payantes dans le cadre de l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL. Le Conseil Municipal refuse.
- ✚ Fourrières du Sénonais : Assemblée Générale le jeudi 20 décembre.
- ✚ Rencontres Culturelles Gâtinais en Bourgogne : Assemblée générale 20 décembre.
- ✚ Théâtre en mai 2019 : Réflexion sur la disposition et l'aménagement de la salle des fêtes lors de cette représentation.
- ✚ Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Nord Yonne : le contrat de territoire 2018-2020 établi entre la Région Bourgogne Franche Comté et le PETR du Nord de l'Yonne a été signé le 30 novembre 2018. Consultable en mairie.
- ✚ Règlement de la salle des fêtes : Modification relative au désistement des locataires et au remboursement de l'acompte. Remboursement de l'acompte possible jusqu'à 3 mois avant la date de location.
- ✚ Compostage et paillage : Afin d'appuyer les communes pour réduire les déchets des habitants et les informer sur les bonnes pratiques au jardin et à la maison il est proposé des réunions d'informations gratuites et ouvertes à tous. Madame CANDORET se propose d'être la Conseillère référente auprès de l'animatrice Prévention et Gestion des Déchets du centre Yonne.
- ✚ Déclaration d'Intention d'Aliéner : 18 Grande Rue. La Commune ne préempte pas.
- ✚ Syndicat des Eaux de l'Orvanne : Création d'un nouveau syndicat EPAGE (à compter de 2019). Le syndicat de l'Orvanne disparaît et sera intégré avec d'autres petits syndicats dans celui de la vallée du Loing. 2 délégués au sein de la COM COM ont été désignés : Messieurs MILACHON et REGNARD. Ils représenteront 12 voix sur les 277 que composent le nouvel Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loing.

 COM-COM :

1. redevance « ordures ménagères » : pas d'augmentation en 2019
2. SPANC : pas d'augmentation en 2019. Un nouveau technicien vient d'arriver à la COM-COM afin de procéder aux contrôles des assainissements non collectifs.
3. Les dotations « solidarité communautaire » et « attribution de compensation » seront identiques à 2018.
4. Ecole de Musique : Nouvelle directrice. Ecole installée à Villeroy.
5. Création d'une station multi énergie sur la zone industrielle de Savigny-sur-Clairis.
6. Création d'un champ photovoltaïque à l'entrée de l'autoroute : 30 000 €/an pour la COM COM.
7. Tennis : La maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'entreprise LENOIR, coût 88000 €.
8. PLUI : Etude lancée fin 2020 et terminée en 2022. Le coût pour les 27 communes sera de 355 000 €.

 Assainissement collectif : Souhait de la commune de rencontrer l'entreprise BERTRAND afin de faire le point sur l'année 2018. Lancement en début d'année de l'appel d'offres pour le nouveau contrat (6 prochaines années).

* * *

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 00.